

DISPOSITIF « CREER ET VIVRE EN MASSIF CENTRAL »

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)

☞ **Comment promouvoir l'accueil auprès des territoires ruraux ?**

CONTEXTE

La création du dispositif « Créer et vivre en Massif central » s'appuie sur le constat du dernier recensement de population de 1999, qui montrait que, malgré un solde migratoire légèrement positif, le Massif Central avait perdu 46 600 habitants, soit un 1,3% de sa population entre 1989 et 1999.

Pourtant, les Français parlent de plus en plus d'aller « s'installer en milieu rural » et les territoires ruraux prennent conscience de la nécessité de s'ouvrir, d'accueillir de nouvelles populations.

La Convention interrégionale de Massif central (programme établi pour 6 ans (2000-2006) qui vient en appui des contrats de plan Etat-Région et qui donne au Massif Central des moyens financiers) a pour projet global de « mieux prendre en compte la demande croissante des populations urbaines pour de nouveaux lieux de vie alliant qualité et modernité ».

Dans ce cadre et pour favoriser l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux du Massif Central, le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif Central (DATAR), avec l'aide d'un certain nombre d'acteurs du développement, CNASEA*, TERRA*, UCCIMAC*, APAMAC*, JA*, Direction de l'Accueil et de la Promotion du Limousin, a mis en place un dispositif intitulé : « *Créer et vivre en Massif central* ».

(* voir explication des sigles dans la partie « comité de pilotage ».)

OBJECTIFS

Le dispositif « *Créer et vivre en Massif central* » vise à soutenir les initiatives de territoires afin de les encourager à construire une politique d'accueil qui permette l'installation d'actifs.

Sa mise en œuvre est prévue en deux étapes :

- aider les territoires ruraux à mettre en place une politique d'accueil
- créer un réseau de territoires d'accueil.

DEMARCHE

☞ **Un appel à projet :**

La convention interrégionale de Massif Central 2000-2006 a prévu de **soutenir des initiatives de territoires dont l'objectif est d'accueillir et d'installer des actifs dans les territoires du Massif**, sur la base d'un appel à candidatures et d'une sélection donnant lieu à labellisation.

Cet appel à projet s'adresse à des territoires intercommunaux organisés en territoires de vie et de proximité, constitués d'un nombre significatif de communes situées dans la zone de l'Objectif 2.

Pour être labellisés, ces territoires doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- un territoire où existe un projet de développement local,
- un territoire où se mobilisent des professionnels pour que se développent des actions et des projets,
- un territoire qui s'organise pour assurer les services au public.

☞ *Un comité de pilotage :*

Le dispositif est conduit par un comité de pilotage animé par le Commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif Central, composé de différents partenaires et opérateurs :

- Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif central
- Direction de l'Accueil et de La Promotion du Conseil Régional du Limousin
- UCCIMAC (Union de Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central)
- APAMAC (Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central)
- CNASEA Massif central (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)
- JA (Jeunes Agriculteurs du Massif central)
- TERRA MASSIF CENTRAL, (Territoires ruraux en réseau et en action)
- SIDAM (Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif Central)

Ce comité de pilotage est chargé de la sélection et du suivi des territoires retenus.

☞ *Une charte territoriale*

Le Commissariat à l'Aménagement et au Développement a mis en place une charte territoriale d'accueil d'actifs auxquels les territoires labellisés doivent adhérer.

A travers cette charte, les territoires s'engagent à :

- Se donner les moyens de connaître les potentialités du territoire
- Valider les offres et opportunités recensées sur le territoire
- Informer la population sur la démarche « accueil et installation d'actifs »
- Accompagner les nouveaux arrivants
- Participer à la promotion du dispositif global mis en œuvre au niveau du Massif Central

☞ *Les apports du dispositif aux territoires et aux porteurs de projet*

Pour soutenir les territoires, le Commissariat s'engage à :

- **Entreprendre des démarches de communication** destinées à faire connaître l'offre des territoires labellisés et des initiatives menées. (Affichage des offres, émissions T.V., bulletins d'informations, réseau d'information entre territoires pour les porteurs de projet...)

En 2002, la DATAR a conclu des partenariats avec plusieurs médias, notamment avec la Chaîne Demain ! et Village Magazine

- **Favoriser les échanges d'expériences** (réunions, séminaires, réseaux...). Ainsi la DATAR soutient les rencontres entre territoires (labellisés et non labellisés) qui favorisent la capitalisation, la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques.

- **Apporter aux territoires un accompagnement méthodologique.** Depuis février 2003, l'appui aux territoires est assuré par un chargé de mission hébergé au CNASEA Auvergne. Il s'agit essentiellement d'un travail d'aide à la réflexion, à la structuration et au développement de leur démarche.

- **Soutenir les porteurs de projets d'installation.** Le lien entre les territoires et les porteurs de projet est assuré par un **service interface**.

Hébergé par la direction de l'accueil et de la promotion du Limousin, il répond aux demandes des candidats à l'installation, assure une première évaluation des projets et ainsi oriente les porteurs de projets en fonction de leurs besoins. Il leur propose aussi les offres des territoires labellisés rassemblées dans une base de données.

RESULTATS

Le premier appel à projet a été lancé en janvier 2001, 35 territoires sont aujourd'hui labellisés (septembre 2003) sur 9 départements du Massif central (Allier : 8 territoires, Ardèche : 2 territoires, Cantal : 2 territoires, Creuse : 1 territoire, Gard : 1 territoire, Loire : 5 territoires, Haute-Loire : 3 territoires, Lot : 3 territoires, Puy de Dôme : 10 territoires) dans 5 régions.

Un réseau autonome des territoires devrait se mettre en place pour une mutualisation des compétences et des savoir-faire.

La liste des territoires labellisés et leurs coordonnées est disponible auprès des contacts indiqués ci-dessous.

POINTS FORTS - POINTS FAIBLES

La mise en réseau favorise la capitalisation, la mutualisation et l'échange d'expériences. Des séminaires réunissent régulièrement des agents de développement et des élus des territoires.

Dans un contexte où les stratégies pour l'accueil sont encore novatrices, le dispositif est en évolution permanente et reste dépendant de l'investissement des territoires labellisés et de l'Etat.

CONTACTS

Laurence GUMIERO,

Appui aux territoires, chargée de mission du Dispositif
CNASEA
Parc Technologique La Pardieu
12, avenue Léonard de Vinci
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
% : 04.73.28.79.75.
☎ : 04.73.28.79.00.
laurence.gumiero@cnasea.fr

Eva CORRAL MALDONADO

Service interface, Conseil régional
Direction de l'accueil et de la promotion du Limousin
Boulevard de la Corderie
87000 LIMOGES
% : 05.55.45.17.92.
☎ : 05.55.45.18.61.
e-corrall@cr-limousin.fr